

DOSSIER D'INSCRIPTION

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège
Le Taillan-Médoc

121 avenue de Soulac
33320 Le Taillan-Médoc

PHOTO

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

NOM	
Prénom	
Classe 4^{ème}	Générale ☐

**DOSSIER COMPLET
A REMETTRE**



Le samedi 13 juin : de 8h30 à 13h

**Le mercredi 17 juin : de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h**

Le samedi 20 juin : de 8h30 à 13h

DOCUMENTS A COMPLÉTER ET A RESTITUER LE JOUR DE L'INSCRIPTION		Fiche Vie Scolaire	1
		Fiche d'urgence médicale	2
		Fiche infirmerie	3
		Fiche « Droit à l'image et charte informatique »	4
		Fiche d'inscription à la demi-pension	5
		Étude automatique du droit à la bourse (pour les boursiers)	6

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER		Justificatif de domicile
		Copie intégrale du livret de famille
		Dernier extrait de jugement de divorce (partie garde d'enfant)
		2 photos d'identité (avec NOM et Prénom au verso)
		RIB
		Assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2026 – 2027 (ou à la rentrée)
		CAF (dernier relevé) + dernier avis d'imposition (si boursier)
		Copie du carnet de santé de l'élève (partie vaccination)

DOCUMENTS A CONSERVER		Information sur la demi-pension
		Liste des fournitures scolaires + horaires de rentrée (à venir)

ÉLÈVE

NOM						
Prénoms						
Né(e) le		A		Département		
Nationalité		Sexe	☐ Féminin	☐ Masculin		
Lieu de résidence de l'élève : Père/Mère ☐ Père ☐ Mère ☐ Garde alternée ☐ Autre (précisez) ☐						

LANGUES VIVANTES ET OPTION	
Rentrée en 4 ^{ème}	☐ LV1 – ANGLAIS
	☐ LV2 – ESPAGNOL ou ☐ LV2 – ALLEMAND
	☐ LCA (Langues et Cultures de l'Antiquité) (Option)

RÉGIME	☐ EXTERNE (aucun repas ne sera pris dans l'établissement)
	☐ DEMI-PENSIONNAIRE (4 jours : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)

SCOLARITÉ PRÉCÉDENTE		Date d'entrée au collège	
ANNÉES	DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ	PUBLIC ou PRIVÉ	CLASSE
2025 – 2026			

RESPONSABLES LÉGAUX

PARENTS : MARIÉS – DIVORCÉS – SÉPARÉS – VEUFS – CÉLIBATAIRE – VIE MARITALE – PACSÉS

Autre situation (précisez) :

RESPONSABLE 1 ☐ PÈRE ☐ MÈRE ☐ Autre (précisez) ----- Paye les frais scolaires ☐ OUI ☐ NON	NOM / Prénom			
	Adresse			
	CODE POSTAL		VILLE	
	Tél. domicile		Tél. portable	
	Tél. travail + Mail (lisible)		@	
	Profession		CODE (page suivante)	
	Accepte les SMS		☐ OUI	☐ NON
	Autorise la communication de mon nom et courriel à l'association de parents d'élèves		☐ OUI	☐ NON

RESPONSABLE 2 ☐ PÈRE ☐ MÈRE ☐ Autre (précisez) ----- Paye les frais scolaires ☐ OUI ☐ NON	NOM / Prénom			
	Adresse			
	CODE POSTAL		VILLE	
	Tél. domicile		Tél. portable	
	Tél. travail + Mail (lisible)		@	
	Profession		CODE (page suivante)	
	Accepte les SMS		☐ OUI	☐ NON
	Autorise la communication de mon nom et courriel à l'association de parents d'élèves		☐ OUI	☐ NON

PERSONNE À CONTACTER Lien avec l'élève (Précisez) ----- Paye les frais scolaires ☐ OUI ☐ NON	NOM / Prénom			
	Adresse			
	CODE POSTAL		VILLE	
	Tél. domicile		Tél. portable	
	Tél. travail + Mail (lisible)		@	
	Profession		CODE (page suivante)	

Professions et catégories socio-professionnelles

« Représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitant	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITÉS	
34	Professeurs, professeurs scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYÉS		NON RENSEIGNÉS	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	99	
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

A Le,

Signature(s)

Père

Mère

Autre (Précisez)

FICHE VIE SCOLAIRE 2026/2027

ÉLÈVE

NOM			
Prénom			
Classe			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Régime	EXTERNE	DEMI-PENSION	

Conformément au règlement intérieur :

- Pour les élèves demi-pensionnaires, les sorties avant le repas de midi sont interdites.
- Les heures d'aide aux devoirs sont obligatoires pour les élèves inscrits.

☐ **Régime 1** : Autorise mon enfant à quitter le collège en cas d'absence de professeur :

- Après la dernière de cours du matin et de l'après-midi s'il est externe.
- Après la dernière heure de cours de l'après-midi s'il est demi-pensionnaire.

☐ **Régime 2** : N'autorise pas mon enfant à sortir en cas d'absence de professeur

PARENTS

	PÈRE	MÈRE
NOM		
Prénom		
Adresse		
Code Postal - VILLE		
Téléphone		

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

☐ AUTRE (Précisez)	
NOM	
Prénom	
Téléphone	

Lu et approuvé :

Père

Mère



FICHE D'URGENCE MÉDICALE

Année scolaire : 2026-2027

☞ Merci de bien vouloir remplir ce document non confidentiel. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière de l'établissement ou demander à la rencontrer.

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° du travail du père : poste :
3. N° du travail de la mère : poste :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade, est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (Allergies, traitements en cours...)

.....
.....

Nom, adresse et N° téléphone du médecin traitant :

.....
.....

FICHE INFIRMERIE

CONFIDENTIELLE

NOM de l'élève	
Prénom de l'élève	
Classe	

Problèmes de santé	☐ OUI	☐ NON
Asthme	☐ OUI	☐ NON
Diabète	☐ OUI	☐ NON
Autres	☐ OUI	☐ NON

SOUS TRAITEMENT sur le temps scolaire	☐ OUI	☐ NON
---------------------------------------	------------------------------	------------------------------

ALLERGIES	☐ OUI	☐ NON
Si oui, laquelle : _____		

Handicap physique	☐ OUI	☐ NON
Dispense de sport	☐ OUI	☐ NON

Dyslexie	☐ OUI	☐ NON
Suivi orthophonique	☐ OUI	☐ NON

Demande de PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	☐ OUI	☐ NON
---	------------------------------	------------------------------

Demande de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)	☐ OUI	☐ NON
---	------------------------------	------------------------------

DROIT À L'IMAGE - CHARTE INFORMATIQUE

CHARTRE INFORMATIQUE

NOM de l'élève	
Prénom de l'élève	
Classe	

Charte informatique du collège Le Taillan-Médoc (à venir)

Date :

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

DROIT À L'IMAGE

NOM de l'élève	
Prénom de l'élève	
Classe	

Je soussigné(e) :

NOM et Prénom du responsable légal :

☐ autorise

☐ n'autorise pas

Le collège Le Taillan-Médoc à la publication ou la diffusion de la photo de mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques proposées aux élèves de l'établissement ou de l'information sur la vie du collège. :

- Compte rendu de voyage scolaire avec expositions de photos ou film
- Photos de sorties scolaires
- Site internet du Collège
- Journal scolaire et pour diffusion dans le journal Sud-Ouest

Signature du responsable légal

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2026/2027

☐ M. ☐ Mme

Certifie souhaiter l'inscription à la demi-pension pour l'année 2026/2027 de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Classe :

Adresse :

.....

N° tél. fixe : **N° tél. portable :**

Indiquez ci-dessous la formule que vous retenez en cochant la case de votre choix.

- ☐ Externe : Mon enfant ne prendra aucun repas dans le collège
- ☐ Mon enfant prendra 4 repas (il ne déjeunera pas au collège le mercredi)

Ce choix ne sera pas modifiable en cours de trimestre

Date :

Signature des parents :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À LA BOURSE

Si vous avez la **charge effective et permanente** de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée, vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

**J'accepte l'étude automatique de mon droit à la bourse
et je complète les informations ci-dessous ☐**

Pièces à joindre obligatoirement : CAF (dernier relevé), dernier avis d'imposition de vous-même + concubin(e)

VOTRE SITUATION ☐ MARIÉ(E) ☐ DIVORCÉ(E) ☐ SÉPARÉ(E) ☐ CÉLIBATAIRE ☐ VIE MARITALE ☐ PACSÉ	NOM de naissance* (1)	
	NOM marital * (2)	
	Prénom	
	Date de naissance	
	Pays de naissance	
	Département de naissance	
	Commune de naissance	

CONCUBIN(E) Vous êtes en concubinage, si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). Votre avis d'imposition devra obligatoirement être joint.	NOM de naissance* (1)	
	NOM marital* (2)	
	Prénom	
	Date de naissance	
	Pays de naissance	
	Département de naissance	
	Commune de naissance	

(1) Nom de naissance, obligatoire (2) Nom marital : à compléter si différent du nom de famille, ex, nom d'époux/d'épouse

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : - - / - - / - - - -

Signature :

--

DEMI-PENSION

Année scolaire 2026/2027

FRAIS DE DEMI-PENSION

Calculés à partir d'un tarif forfaitaire annuel, ils sont payables par trimestre dès réception de la facture.

Toutefois, les paiements mensuels peuvent être accordés, sur demande auprès du service intendance, et dans ce cas le 1^{er} versement doit être effectué dès la rentrée scolaire et à chaque début de trimestre.

	FORFAIT 4 JOURS (Tous les jours de la semaine sauf le mercredi)
Tarif prévisionnel 1^{er} TRIMESTRE (de début Septembre à fin Décembre)	204,66€
Tarif prévisionnel 2^{ème} TRIMESTRE (de début Janvier à fin Mars)	155,39€
Tarif prévisionnel 3^{ème} TRIMESTRE (de début Avril jusqu'à la fin de l'année scolaire)	162,97€

Les tarifs sont donnés à titre d'INFORMATION et ils sont susceptibles d'être modifiés.

A titre indicatif, le prix d'un repas est de 3,79 € pour le forfait 4 jours.

ATTENTION : EN COURS DE TRIMESTRE IL N'EST PAS POSSIBLE DE MODIFIER LE REGIME

TICKETS DE CANTINE : Le prix d'un repas au ticket pour un élève externe mangeant occasionnellement à la cantine est de 4,66 € (tarif susceptible d'être modifié en cours d'année).

REMISES

REMISES D'ORDRE : Elles sont accordées selon certaines conditions.
(voir détail au verso)

LES AIDES

BOURSES DE COLLEGE : Les informations nécessaires au dépôt de dossier seront données début septembre.

**FONDS SOCIAL COLLEGIEN
ET FONDS SOCIAL DES CANTINES :** Aide exceptionnelle aux familles en difficulté après constitution d'un dossier auprès du service intendance ou de l'assistante sociale du collège.

Document fourni pour information, à conserver par la famille

LES REMISES D'ORDRE

Lorsqu'un élève quitte l'établissement ou en est momentanément absent en cours de période, il peut obtenir une remise sur le montant des frais scolaires dite « remise d'ordre »

La remise d'ordre est effectuée pour le nombre de jours réels d'ouverture du service de restauration pendant la durée concernée. Les périodes de congé et de jours fériés n'entrent pas dans le décompte des absences ouvrant droit à remise d'ordre.

a) Remise d'ordre accordée de plein droit :

La remise d'ordre est accordée de plein droit à la famille sans qu'il soit nécessaire qu'elle en fasse la demande dans les cas suivants :

- Fermeture des services de restauration sur décision du chef d'établissement après information préalable du Conseil Général (grèves, épidémies).
- Décès d'un élève (la remise d'ordre est calculée du jour du décès si l'élève est décédé dans l'établissement, ou du jour de départ de l'établissement).
- Renvoi d'un élève par mesure disciplinaire ou retrait de l'établissement sur invitation de l'administration, si la durée de l'exclusion est supérieure à 5 jours, ou à 4 jours, si le forfait annuel est calculé pour 4 jours de demi-pension par semaine.
- Participation à un voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire, lorsque l'établissement ne prend pas en charge la restauration durant tout ou partie du voyage.
- Stage en entreprise.

Toutefois, lorsque l'élève est hébergé dans un autre établissement public, il est constaté dans son établissement d'origine au tarif de celui-ci qui règle directement l'établissement d'accueil par le biais d'une convention.

b) Remise d'ordre accordée sous conditions :

Elle est calculée par application d'un coût journalier moyen, déterminé en fonction du nombre de jours d'ouverture réel de la demi-pension.

Elle est accordée à la famille - sous les réserves indiquées ci-après - sur sa demande expresse accompagnée le cas échéant des pièces justificatives nécessaires, dans les cas où l'élève change d'établissement scolaire en cours de période.

Change de catégorie en cours de période pour raisons de force majeure dûment justifiées (par exemple : régime alimentaire). La décision est prise par le chef d'établissement qui apprécie les motifs invoqués au vu de la demande et des justificatifs.

Pratique un jeûne prolongé aux usages d'un culte.

Est absent momentanément ou définitivement dans le courant de l'année scolaire pour des raisons majeures dûment constatées.

Cependant, aucune remise d'ordre n'est accordée pour raisons médicales lorsque la durée de l'absence est inférieure à 5 jours de restauration consécutifs, ou à 4 jours si le forfait annuel est calculé pour 4 jours.

La famille présente par écrit la demande (avec certificat médical le cas échéant) dans les 30 jours suivant le retour de l'élève dans l'établissement.

La décision est prise par le chef d'établissement en application des textes en vigueur